



## BULLETIN DU PRÉSIDENT

ENSEMBLE NOUS SERONS PLUS FORTS !

[Octobre 2015]

### IFLA EUROPE

INTERNATIONAL FEDERATION  
OF LANDSCAPE ARCHITECTS

#### CONSEIL EXÉCUTIF

Secrétaire Général  
BERNARD CAPELLE  
secretarygeneral@iflaeurope.eu

T r é s o r i e r  
MARC CLARAMUNT  
treasurer@iflaeurope.eu

Vice-Président Education  
TONY WILLIAMS  
vpeducation@iflaeurope.eu

V i c e - P r é s i d e n t  
Pratique Professionnelle  
ANDREI CONDOROS  
vppractice@iflaeurope.eu

secretariat@iflaeurope.eu  
<http://iflaeurope.eu>



A N A L U E N G O  
PRÉSIDENTE IFLA EUROPE  
president@iflaeurope.eu

Mon premier bulletin présidentiel, il y a un an, informait sur la situation relative à la reconnaissance officielle de la profession. Un thème crucial pour notre Fédération et la raison même de son existence puisqu'en 1957, après la signature du Traité de Rome établissant la Communauté Économique Européenne, un instrument légal (la Directive 89/48/EEC) fut créé, qui envisageait la **reconnaissance mutuelle de la formation professionnelle** entre les États membres.

C'est à ce moment que fut créée la **Fondation Européenne pour l'Architecture du Paysage** (EFLA, Bruxelles, 1989), puisque l'IFLA, qui existait pourtant depuis 1958, ne semblait pas capable de répondre aux besoins spécifiques de la zone européenne. L'objectif de l'IFLA était d'harmoniser l'enseignement et la pratique de l'architecture du paysage au sein des pays membres de l'Union Européenne (alors au nombre de 12). Michael Oldham, le premier président d'EFLA, nous a rappelé ces moments lors de notre dernière Assemblée Générale de 2014.

Depuis, et durant les 26 dernières années, IFLA EUROPE a établi un processus de coopération continu dans le cadre législatif de l'UE, qui a permis d'entretenir une relation fluide avec la **Direction Générale du Marché Intérieur et des Services de la Commission Européenne**, chargée d'assurer le libre marché interne des services au sein de l'UE.

Actuellement, et comme dans les années précédentes grâce au soutien de la *Fédération des Architectes Paysagistes Allemands* – nous devons profondément remercier Fritz Auweck et Mario Kahl pour leur engagement constant- nous travaillons sur deux lignes. La première se réfère à une cartographie exhaustive de la régulation de la profession dans les États membres de l'espace économique européen, au sens de la Directive 2005/36/EC qui établit qu'**une profession peut être considérée comme réglementée** dans les situations suivantes : lorsque l'accès à la profession est assujéti aux exigences d'une qualification précise, autrement dit, l'activité professionnelle est réservée à des individus possédant une qualification déterminée ; lorsque le titre de formation est protégé, autrement dit, seul un individu possédant une qualification professionnelle spécifique pourra faire usage d'un titre professionnel ; ou lorsque l'accès à la profession comme au titre sont protégés. En ce moment, IFLA EU et la CE sont entrain de coopérer à la rédaction d'une liste définitive de pays où la régulation de la profession obéit à ces critères.

La seconde ligne de travail consiste à établir un **Cadre Commun de Formation** (MCF) pour l'architecture du paysage. Le Comité d'Éducation d'IFLA EUROPE y travaille actuellement, parallèlement à la DG Marché Intérieur et Services qui rédige de son côté les directives de ces MCF. Celles-ci seront publiées en automne 2015, moment où IFLA EU pourra commencer à élaborer le document final.

Dans les mois qui viennent, le soutien des Associations Nationales membres d'IFLA EUROPE sera donc crucial, tout comme **votre avis personnel**, pour continuer à consolider notre position en Europe. Pour obtenir une information directe de votre part, nous avons créé cette année deux nouveaux projets. Celui relatif à la *mobilité des professionnels au sein de l'Europe* aidera à la migration professionnelle des membres des Associations Nationales d'IFLA EU ; la *base de données des membres d'IFLA EUROPE* nous permettra de connaître votre profil et de renforcer les relations de travail avec des organismes stratégiques (plus d'informations sur ces projets sur notre site Internet).

Le temps semble passer plus lentement que ce que nous le souhaiterions, mais nous devons persévérer et rester vigilants, en produisant tous les documents et en établissant les relations institutionnelles adéquates qui nous garantiront à tous de pouvoir continuer à exercer notre profession.... **Ensemble nous serons plus forts !**